

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2018

Objet : Cession de places de spectacles moyennant des actions de communication en faveur de l'Espace Culturel L'Atrium

Rapporteur : Marie-Odile BUSSON

L'enjeu de cette cession de places est d'étendre le rayonnement de l'Espace Culturel L'Atrium tout en proposant à un autre public de le découvrir. La programmation est en effet de grande qualité, et il est important que les spectacles offerts puissent bénéficier d'une large publicité. La Ville reste naturellement maîtresse du nombre de places accordées ainsi que des spectacles proposés pour de telles actions de communication.

Lors de sa séance du 05 juillet 2017, le Conseil Municipal a approuvé la cession de places de spectacles par l'Espace Culturel L'Atrium moyennant des actions de communication (délibération n°2017-63).

- « Covoiturage du Grand Lyon » est un site qui sert d'intermédiaire pour covoiturer facilement sur le territoire métropolitain et sollicite auprès de la Ville de Tassin la Demi-Lune le don de places de spectacles pour son jeu en échange de promotion gratuite sur la programmation de l'Espace culturel l'Atrium.
- « Balises » met en valeur l'activité théâtrale dans l'agglomération lyonnaise en valorisant une dizaine de spectacles sélectionnés par chaque théâtre. Cette opération « coups de projecteurs » offre au public une place offerte pour une place achetée, dans la limite des places disponibles et des quotas établis par chaque théâtre.

Pour les trois saisons culturelles à venir, soit 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021, il est proposé de reconduire un accord avec :

- « Covoiturage du Grand Lyon », dans la limite de 20 places par opération médiatique d'une valeur de 360 euros chacune ;
- « Balises », dans la limite de 10 places offertes pour 10 places achetées par le public par spectacle, d'une valeur de 70 à 180 euros selon les spectacles.

En ce sens, et après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 03 septembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la cession de places de spectacles moyennant des actions de communication au bénéfice de l'Espace Culturel L'Atrium pour les saisons culturelles 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2018

Objet : Exonération partielle de tarification de salles à l'Espace Culturel L'Atrium à l'association « Salon de l'Ouest Lyonnais » en 2018

Rapporteur : Isabelle CHARRIER

L'association « Salon de l'Ouest Lyonnais » (SOL), regroupant des artistes peintres et sculpteurs qui exposent chaque année leurs créations à l'Espace Culturel L'Atrium, sollicite la mise à disposition gratuite des salles Marivaux, Darnas, Chopin et de la galerie Roger Forestier entre le 23 octobre et le 07 novembre 2018, pour l'organisation du traditionnel « Salon de l'Ouest Lyonnais » programmé du 25 octobre au 06 novembre 2018.

L'association attend environ 1 000 visiteurs. Une cinquantaine d'artistes (40 peintres et 10 sculpteurs) participent au salon et proposent leurs créations à la vente. Chaque œuvre vendue s'accompagne d'une quote-part (10% du prix de vente) reversée par l'artiste à l'association. Un droit d'accrochage variable en fonction des formats présentés est également dû par l'artiste à l'organisateur (SOL).

L'entrée du public est gratuite. Un catalogue des œuvres exposées est à disposition des visiteurs.

Le budget prévisionnel de l'exposition du SOL s'élève à 5 645 euros.

Le montant sans exonération de la location des locaux de l'Espace Culturel L'Atrium réservés pour le salon s'élève à 9 208 € HT, décomposé comme suit :

- Salle Marivaux 6 500 € (13 jours x 500 € en tarif réduit) ;
- Salle Darnas : 1 300 € (13 jours x 100 € en tarif réduit) ;
- Galerie Roger Forestier : 1 300 € (13 jours x 100 € en tarif réduit) ;
- Salle Chopin : 108 € (1 service de 4 heures à 108 € en tarif réduit).

Il est proposé d'accorder une exonération partielle d'un montant de 7 808 euros (soit 85% du coût en tarif réduit) correspondant à la location sur la période hors dimanches.

Il reste à charge de l'association la location de deux dimanches, soit 1 400 € HT.

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 03 septembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'exonération partielle de location de salles à l'Espace Culturel L'Atrium, équivalent à une aide en nature estimée à 7 708 € pour l'Association « Salon de l'Ouest Lyonnais ».

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2018

Objet : Exonération de tarification pour l'occupation des équipements sportifs par l'ADAPEI 69 et l'association « Le rêve des Lucioles »

Rapporteur : Jacques BLANCHIN

Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap et soutenir des actions en faveur des enfants en situation de handicap, tels sont les objectifs que la Ville s'est fixés dans le cadre de sa politique. Dans cette perspective, une soirée festive et un tournoi caritatif, répondant pleinement à ces objectifs, sont organisés par les associations suivantes :

1. Association ADAPEI 69

L'association ADAPEI 69, domiciliée à Lyon, sollicite la mise à disposition du gymnase des Genêtiers pour l'organisation de sa 28^{ème} soirée « choucroute », temps festif et familial majeur dans le calendrier des animations de l'association, très fédérateur sur l'ensemble du territoire du Rhône et de la Métropole, au profit des personnes en situation de handicap, qui aura lieu le samedi 27 octobre 2018.

Cette festivité nécessite la mobilisation du gymnase et des équipes des services logistique et sport pour l'installation, la soirée et la désinstallation de l'aire de jeu (18 heures) et de la salle A (12 heures). L'événement devrait accueillir environ 800 personnes. Le montant sans exonération de cette location est estimé à 420 euros (14 euros/h x 30 heures).

2. Association « Le rêve des Lucioles »

L'association « Le rêve des Lucioles », domiciliée à Craponne, agit contre le neuroblastome et les cancers pédiatriques et vise à améliorer la vie des enfants lors de leur hospitalisation. Elle a sollicité la mise à disposition du Stade Dubot pour un tournoi caritatif de football qu'elle organise annuellement et qui a eu lieu le samedi 30 juin 2018. Une vingtaine d'équipes de football sont accueillies sur le terrain d'honneur et le petit terrain synthétique. Le but de cette journée est de lever des fonds en faveur de la lutte contre le cancer pédiatrique. Par ailleurs, il est à noter que l'UODL Football s'investit dans cette opération par le prêt de matériels.

Le montant sans exonération de cette location s'élève à 156 euros (6 €/h x 13h x 2 équipements).

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 03 septembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les exonérations pour la mise à disposition exceptionnelle d'équipements sportifs au bénéfice de l'association ADAPEI 69 et de l'association « Le rêve des Lucioles ».

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2018

Objet : Plan de mandat - Club house du Stade Dubot - Plan de financement et demandes de subventions

Rapporteur : Jacques BLANCHIN

Dans le cadre de sa politique sportive territoriale, la Ville a souhaité développer les espaces de convivialité dans ses équipements sportifs au profit des associations et de leurs adhérents.

Aussi, il est proposé de doter le stade Dubot d'un club house utile à l'organisation de manifestations sportives et permettant d'accueillir les sportifs pour des échanges, des réunions et une petite restauration. Ce lieu proposera également un stockage de matériel sportif.

Le club house sera donc composé d'une salle de 80 m² environ et d'une réserve de 8 m². Lors de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2018, un avis favorable a été donné pour effectuer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la construction du bâtiment estimée à hauteur de 180 000 € HT.

La mission sport du Conseil Régional ainsi que la Ligue de Football amateur Auvergne Rhône-Alpes ont été contactées par la Ville en vue de l'attribution d'une subvention, le projet étant à priori éligible à leur politique respective d'aide à la création de locaux sportifs de convivialité.

Le plan de financement serait en conséquence le suivant :

DEPENSES en HT		RECETTES en HT	
Etude	30 000 €	Conseil Régional	40 000 €
Travaux	150 000 €	Fédération Française de Football	15 000 €
		Autres participations et auto-financement	125 000 €
Total	180 000 €	Total	180 000 €

Ceci exposé, après avis favorable à la majorité de la Commission Animation réunie le 03 septembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le plan de financement du Club house du Stade Dubot et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional et de la Fédération française de Football pour le Club house du Stade Dubot.